

Marigny Initiatives

Le Journal municipal de la commune de Marigny-Le-Lozon

HIVER 2016



visitez notre site internet : www.mairie-marigny.com

Le mot du Maire...

L'année 2015 a été particulièrement éprouvante au niveau national avec les événements qui ont marqué le pays.

En effet, elle a commencé dans la douleur de ces crimes terroristes, et s'est poursuivie avec les actes innombrables des massacres de Daech en Syrie et en Irak, avant de provoquer à Paris, le 13 Novembre, un insoutenable bain de sang. Dernièrement c'est au Burkina Faso à d'Ouagadougou que des attentats ont eu lieu le 15 janvier 2016. Des hommes armés ont attaqué le bar Taxi Brousse, le restaurant Le Cappuccino et l'hôtel Splendid dans le centre de la ville. Ces lieux que Désiré Tapsoba, conseiller municipal, connaît bien. Je partage la douleur de ce pays en deuil.

Dans ce contexte, il est important pour moi de se retrouver et de donner des messages de solidarité, d'encouragement et d'optimisme.

Je souhaite à tous une nouvelle année pleine d'espoir et cela malgré la conjoncture économique difficile que nous traversons.

Je l'ai déjà dit et répété mais depuis les dernières élections municipales, le contexte a beaucoup changé. Pour citer les principaux changements : Les baisses de dotation drastiques de l'Etat, la rétrocession de nouvelles compétences par l'Etat sans compensation (instruction de urbanisme) et la mise en place des temps d'activité périscolaire ...,

Ces changements sont durables et doivent être intégrés.

Au niveau des organisations territoriales de nombreuses évolutions ont également eu lieu ou vont avoir lieu (Région Normandie avec des compétences élargies au 01/01/2016, conseils généraux devenant départementaux avec évolutions des modes de représentation, agrandissement des intercommunalités et en ce qui nous concerne la communauté de communes de Canisy devrait rejoindre Saint-Lô Agglo). Compte tenu de l'évolution du contexte général, nos communes doivent également se réorganiser et c'est dans ce cadre qu'une commune nouvelle a été créée avec nos amis de Lozon au 01/01/2016 commune s'appelant Marigny-le-Lozon. J'appelle de mes vœux que quelques autres communes nous rejoignent à terme afin de créer un outil performant au service des habitants d'un même bassin de vie.

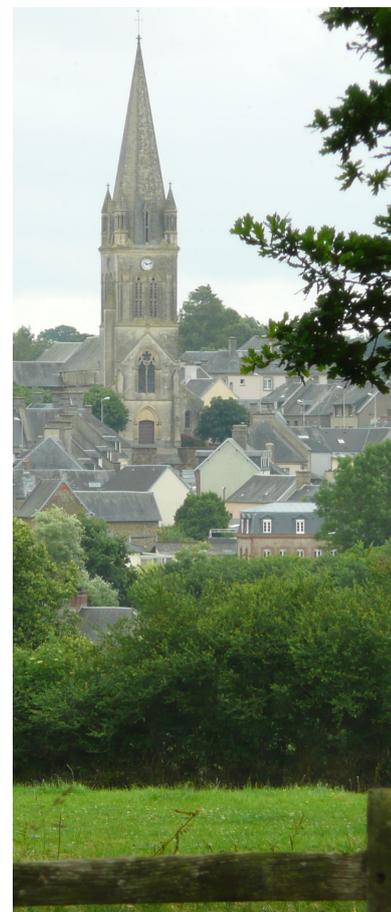
La solidarité et la mutualisation des moyens sont essentielles afin de pouvoir développer de nouveaux projets et maintenir des services indispensables au profit de la population.

Saint-lô Agglo est également un outil qui permet à l'ensemble du territoire de se développer. Nous devons continuer à nous engager avec cette entité dans laquelle je crois et m'investis dans des projets qui irrigueront l'ensemble de notre territoire autour de la ville centre de Saint-Lô.

Respecter les habitants de notre ville, c'est travailler avec eux, dans ce nouveau contexte, au respect de nos engagements même si certains projets pourront prendre plus de temps pour se concrétiser.

Je finis avec ce proverbe : « Tout seul on va plus vite, Ensemble on va plus loin ... »

Fabrice Lemazurier.



Dans ce numéro

Edito du Maire	1
Conseil Municipal	2 à 5
Actualités	6
Vie pratique	7 à 8
Passé récent	9
Vie associative	10
Vie locale	11

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, LEGRAVEREND Jean-Claude, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, GENET Philippe, LECOURTOIS Nicole, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, MAUDUIT Ludovic.

Séance du 13 octobre 2015

Absents excusés : BRIGNOT Elise, DOLOUE Cédric, HEUGUET Cédric et HEUVET David.

PROJET DE RAPPROCHEMENT DE COMMUNES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rapprochement des communes de Lozon et de Marigny :

- contexte général,
- pourquoi une commune nouvelle ?
- la procédure de création,
- le futur organe délibérant,
- les communes déléguées,
- les données financières,
- le volet personnel,
- immobilier et les projets futurs.

Il ajoute que le conseil municipal de Lozon a émis un accord de principe à l'unanimité lors de sa réunion du 06/10/2015.

Après la présentation du projet de rapprochement des communes de Lozon et de Marigny, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur un accord de principe. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de rapprochement des communes de Lozon et de Marigny à compter du 1^{er} janvier 2016.

Une réunion des deux conseils municipaux va être prochainement organisée.

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : entretien des espaces verts
- Durée de contrat : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC
- date du début de contrat : 01 février 2016.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de créer 1 poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE : Plan prévisionnel de financement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le plan prévisionnel de financement pour le projet d'informatisation de la bibliothèque :

BESOINS HT €	RESSOURCES HT €	
8 237.00 €	DRAC (30%)	2 264.10 €
	Conseil Régional	3 079.00 €
	TOTAL HT	8 237.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil approuve le plan prévisionnel de financement relatif à l'informatisation de la bibliothèque en 2016 et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions.



QUESTIONS DIVERSES.

Achat de terrain :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de M. IZABELLE par la commune des parcelles AC 119, 117, 123 et 124 pour une surface totale d'environ 800 m² à 20€ le m². A l'unanimité, le conseil municipal approuve le principe de cette acquisition.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Séance du 12 novembre 2015

Absents excusés : FAUVEL Véronique, LECOURTOIS Nicole, HEUGUET Cédric et HOMMET Bernadette.

Absent : HELAINE Stéphane.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Installation d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par courrier en date du 30 octobre 2015 Madame BRIGNOT Elise qui faisait partie de la liste « Marigny au cœur » lors des dernières élections municipales, l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale.

Madame LAIR Aurélie qui venait immédiatement sur la liste « Marigny au cœur » après le dernier candidat élu a aussi fait part de sa démission par courrier en date du 02 novembre 2015.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces démissions sont définitives et Madame la Préfète de la Manche en a été informée.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur MAUDUIT Ludovic suivant immédiat sur la liste « Marigny au cœur » dont faisaient partie Mesdames BRIGNOT Elise et LAIR Aurélie lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal.



Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : avis.

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 publiée le 17 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du département de la Manche présentée par Madame la Préfète le 23 septembre dernier,

Considérant que le projet propose la fusion de la communauté d'agglomération SAINT-LO AGGLO et de la communauté de communes de CANISY,

Après en avoir délibéré par **13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**, le conseil municipal approuve le projet de schéma départemental de coopération intercommunale comme proposée par Madame la Préfète **avec quelques réserves** :

Les collectivités concernées par le projet sont d'accord de l'intégrer dans une démarche volontaire.

Concernant la fusion de la communauté de communes de Canisy et Saint-Lô Agglo : le conseil municipal souhaite qu'il n'y ait pas de compétences nouvelles de reprises telles que le scolaire et la voirie, qui sont et doivent rester des compétences de proximité.

NOM DE LA FUTURE COMMUNE NOUVELLE



Monsieur le Maire informe le conseil municipal du choix de nom retenu par la commune de Lozon lors de sa séance du 10 novembre dernier pour la commune nouvelle, à savoir : MARIGNY-LE-LOZON. Il propose au conseil municipal d'approuver ce choix.

Par **15 voix POUR et 1 ABSTENTION**, le conseil municipal approuve le choix de nom de la future commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016, à savoir : MARIGNY-LE-LOZON.

CYCLO-CROSS DU 31 JANVIER 2016

Le club de vélo de Saint-Lô Pont-Hébert, en collaboration avec le club de cyclisme de Marigny, souhaite organiser sur Marigny le dimanche 31 janvier 2016 une compétition de cyclo-cross. Il sollicite une participation financière de la part de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la participation de la commune pour cet événement local à hauteur de 500 €.

CESSION DE BAIL A LA MAISON MEDICALE

A compter du 16 novembre 2015, Madame LECLERC Marie-Laude, infirmière, cède le bail professionnel du cabinet sise à la maison médicale 23 rue du 8 mai 1945 à Marigny à Madame ROUXELIN Aurélie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de bail de Madame LECLERC à Madame ROUXELIN et dispense Madame ROUXELIN de procéder à la signification prévue à l'article 1690 du Code Civil.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

QUESTIONS DIVERSES.

COMMISSION VOIRIE DU 31/10/2015 :

La commission « voirie » s'est réunie le 31 octobre afin d'aborder les futurs travaux de sécurisation de la route de Carantilly qui seront effectués par l'agence technique départementale. Il sera du ressort de la commune de financer des ralentisseurs et l'aménagement d'un trottoir qui reliera le supermarché au bourg.

MINIFLOTTE 50 :

L'association de modélisme naval organise les 5, 6, 7 et 8 mai 2016, un championnat de France des bateaux de vitesse.

La commune est heureuse d'accueillir cet événement et va faire en sorte de mettre à disposition l'étang et la salle des fêtes afin de permettre son bon déroulement.

TOUR DE LA MANCHE CYCLISME :

Marigny sera ville étape arrivée le 27 mai 2016 et départ le 28 mai 2016 lors du tour de la Manche cyclisme.

MEDECIN GENERALISTE :

La commune recherche toujours un nouveau médecin généraliste pour la maison médicale.

Séance du 8 décembre 2015

Absent : HEUGUET Cédric

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE PROGRAMME 2016

Afin d'assurer la sécurité des piétons route de Carantilly, le conseil municipal décide la pose de ralentisseurs et la création d'un trottoir allant du bourg au supermarché.

Aménagement d'un trottoir en enrobé	21 199.36 HT
3 ralentisseurs	27 655.50 HT
Passage piéton	395.00 HT
Signalisation des ralentisseurs	3 097.20 HT
Total	52 347.06 HT
SUBVENTIONS ATTENDUES	
Amende de police : 30% de 46 000 HT	13 800.00 HT
DETR pour le trottoir : 25 % de 21 199 HT	5 299.75 HT

Le conseil municipal dit que les travaux estimés à un montant de 52 347.06 € seront réalisés au cours de l'année 2016 et sollicite une subvention au titre des amendes de police.



CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE : présentation du deuxième bilan.

Monsieur Pierre LECARDONNEL, Technicien énergie au SDEM (syndicat départemental d'énergie de la Manche), présente le bilan de la deuxième année du conseil en énergie partagée :

- « Les indices énergétiques de la commune en 2014 sont inférieurs à la moyenne nationale.
- Jusqu'en 2012, la proportion du budget énergie par rapport au budget de fonctionnement était supérieure à la moyenne nationale.
- Les consommations et dépenses sont nettement en baisse pour l'année 2014.
- Le patrimoine bâti de la commune représente naturellement le poste le plus consommateur d'énergie (77%) et celui qui implique le plus de dépense (73%).

Avec la sortie du patrimoine communal de la station d'épuration, c'est presque 20% des consommations d'énergie qui disparaissent en 2014. Grâce au raccordement de l'école maternelle et de la cantine à la chaudière bois, les consommations de fioul sont en nette diminution. »

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

QUESTIONS DIVERSES.

Service de location de vélos à assistance électrique (VAE) de SAINT-LO AGGLO :

En 2012 le service des VAE a été mis en place sur 9 communes. Il est proposé de le mettre en place sur d'autres communes en prévoyant une mise à disposition gracieuse du personnel communal.

Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette proposition au motif que la commune n'a pas le personnel nécessaire pour assurer le service de la location.

Journée randonnée :

L'association des parents d'élèves de l'école Julien Bodin souhaite organiser une journée randonnée le dimanche 24 avril 2016 autour de l'étang.

Le conseil municipal émet un avis favorable. L'avis de l'association « la Gaule Marignaise » va être aussi sollicité.

Recrutement d'un contrat avenir au 1^{er} février 2016 :

Monsieur THIEBOT Maxence va être recruté au 1^{er} février 2016 sous contrat avenir pour assurer les fonctions d'agent polyvalent des espaces verts. Il sera aussi une nouvelle recrue pour le centre de secours de Marigny.



6 logements MANCHE HABITAT rue des Ormes : La remise des clefs aux nouveaux locataires était fixée le 13 janvier 2016.



Séance du 6 janvier 2016

Election du maire.

Résultats du premier tour de scrutin.

Nombre de votants : 29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
Nombre de suffrages exprimés : 28
Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEMAZURIER Fabrice	28	Vingt-huit

Proclamation de l'élection du maire.

Monsieur LEMAZURIER Fabrice a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Désignation du Maire-Adjoint

Résultats du premier tour de scrutin.

Nombre de votants : 29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOURBEY Marc	29	Vingt-neuf

Proclamation de l'élection des adjoints.

A été désigné Maire-adjoint et immédiatement installé Monsieur BOURBEY Marc.

Désignation des Maires-adjoints délégués

Sont désignés adjoints dans la commune déléguée de Marigny : FAUVEL Véronique, LEGRAVEREND Jean-Claude, BESSON Huguette et MONTAGNE Noël.

Sont désignés adjoints dans la commune déléguée de Lozon : GUESDON Joël et GIRES Pascal.

LE NOUVEAU CONSEIL DE MARIGNY-LE-LOZON



LEMAZURIER Fabrice, Maire

BOURBEY Marc, Maire délégué de Lozon et Maire-adjoint de Marigny-Le-Lozon

TURGIS Pierre, conseiller municipal

HOMMET Bernadette, conseillère municipale

LEGRAVEREND Jean-Claude, Maire-adjoint délégué de Marigny

GENET Philippe, conseiller municipal

BESSON Huguette, Maire-adjointe déléguée de Marigny

MONTAGNE Noël, Maire-adjoint délégué de Marigny

LECOURTOIS Nicole, conseillère municipale

FAUVEL Véronique, Maire-adjointe déléguée de Marigny

LESAGE Florence, conseillère municipale

HELAINÉ Stéphane, conseiller municipal

DOLOUE Cédric, conseiller municipal

BISSON Valérie, conseillère municipale

HEUGUET Cédric, conseiller municipal

TAPSOBA Désiré, conseiller municipal

LEGENDRE Martine, conseillère municipale

BISSON Caroline, conseillère municipale

HEUVET David, conseiller municipal

HEBERT Magali, conseillère municipale

GIRES Pascal, Maire-Adjoint délégué de Lozon

COTENTIN Thierry, conseiller municipal

GIRES Jean-Yves, conseiller municipal

LAMOUREUX Serge, conseiller municipal

LE BIHAN Stéphane, conseiller municipal

MARTIN Fabienne, conseillère municipale

EUGENE Christiane, conseillère municipale

GUESDON Joël, Maire-Adjoint délégué de Lozon

MAUDUIT Ludovic, conseiller municipal

VIE PRATIQUE

COMMUNE NOUVELLE MARIGNY-LE-LOZON

INFORMER DE SON CHANGEMENT D'ADRESSE.

Depuis le 1er janvier 2016 votre nouvelle adresse est comme suit :

pour les Marignais :

civilité NOM Prénom

nom de rue

MARIGNY

50570 MARIGNY-LE-LOZON

pour les Lozonnais :

civilité NOM Prénom

nom de rue

LOZON

50570 MARIGNY-LE-LOZON

Vous devez dès à présent communiquer votre nouvelle adresse à tous vos organismes.

Le site internet "[service public.fr](http://service-public.fr)" vous permet de signaler votre nouvelle adresse aux principaux organismes publics et privés suivants :

Agirc et Arrco, Allocations familiales, Caisse des dépôts, assurance retraite, sécurité sociale, direct énergie, edf, engie, msa, pôle emploi, la poste, service des impôts, Système d'immatriculation des véhicules.

PERMANENCE MAIRIE

Afin de vous aider à effectuer vos changements d'adresses sur le site [service public.fr](http://service-public.fr) des permanences auront lieu en mairie pendant les mois de février et mars :

- le mardi de 14h à 17h30
- le vendredi de 9h à 11h30

Merci de vous munir des documents suivants :

- pièces d'identité
- dernier avis d'imposition
- dernière facture edf
- carte vitale
- notification de pôle emploi, de la CAF ou MSA
- carte grise...etc...

VIE PRATIQUE

MODIFICATION DE VOTRE CARTE GRISE

La création de la commune nouvelle implique de changer les adresses sur les cartes grises. Si ce changement est gratuit pour les nouvelles immatriculations, il est payant pour les anciennes d'immatriculation (2.76 € de frais + achat de nouvelles plaques d'immatriculation).

Actuellement les services préfectoraux tendent vers une souplesse. Le changement d'immatriculation pourrait être effectué quand une opportunité se présenterait (vente du véhicule ou déménagement). Le délai de 1 mois ne serait plus imposé.

Une information précise sera communiquée aux administrés prochainement .

STATIONNEMENT GÊNANT

Pour la sécurité de tous, merci de respecter le stationnement et ne pas vous garer sur les trottoirs.

Cette infraction est passible d'une amende de 135 €



RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES A LOZON

Depuis le 1er janvier 2016, le ramassage des ordures ménagères s'effectue le mercredi après-midi.

Merci de déposer vos sacs pour 12h au plus tard.

DIVAGATION DES CHIENS

Il est interdit de laisser les chiens divaguer sur la voie publique.

Les chiens retrouvés seront emmenés en fourrière.



PASSE RECENT

REPAS DU FIL D'ARGENT

Sur le thème de la Normandie, le repas du Fil d'Argent, s'est déroulé le 18 octobre 2015.

210 convives participaient à ce repas qui se passe toujours dans la bonne humeur et permet de passer un agréable moment.



SAINTE BARBE

La Sainte Barbe s'est déroulée le 8 janvier 2016.

Les sapeurs pompiers étaient accompagnés par la Lyre Marignaise qui fêtait la Sainte Cécile.

Avec une bonne nouvelle pour cette année 2016, puisque de nouvelles recrues arrivent pour aider nos 23 sapeurs pompiers volontaires actuels.

Merci à vous, Mesdames, Messieurs les sapeurs pompiers pour votre dévouement et votre courage.



VŒUX DU MAIRE

Les habitants de Marigny-Le-Lozon ont répondu nombreux à l'invitation du maire Fabrice LEMAZURIER le 22 janvier. Il a présenté les travaux et réalisations de 2015 et les projets de 2016.

La médaille d'honneur a été remise à Jean-Claude LEGRAVEREND pour 20 ans au service de la commune.



C'est le 09 janvier, que Marc Bourbey, maire-délégué de Lozon a présenté ses vœux.



VIE ASSOCIATIVE

Les manifestations à venir.

Janvier 2016 :

Dimanche 31 : Dictée à 14h organisée par l'association des parents d'élèves de l'école Julien Bodin

☎ : 02.33.56.03.52

Dimanche 31 : Cyclo cross organisé par VC saint-Lô et A.C.C de Marigny. Circuit autour de la salle des sports à partir de 11h.

Février 2016 :

Dimanche 7 : loto organisé par l'association cycliste

(A.C.C.M) ☎ : 02.33.55.13.58 ou 06.13.91.77.21

Samedi 13 : Bal Folk Les Ecraouettes" à 21h00

Organisé par l'A.C.L.A.M et le Comité des Fêtes

☎ : 02.33.55.78.99 ou 06.60.79.45.09

Jeudi 18 : Loto organisé par l'association des Anciens

Combattants du canton de Marigny ☎ : 06.98.98.26.32

Samedi 20 : Concours de belote organisé par le Club

de l'Amitié ☎ : 06.42.84.30.10 ou 06.70.97.61.07

Vendredi 26 : Assemblée Générale de Yoga

Emergences à la Communauté de Communes de

Saint Malo de la Lande à 18h30.

Mars 2016 :

Samedi 12 : Ouverture de la pêche en rivière sur le

lozon et la Terrette : Restauration organisée à Lozon

par le Comité des Fêtes de Lozon.

Samedi 12 et dimanche 13 : Lotos organisés par

l'association des parents d'élèves du collège

☎ : 06.88.85.63.22 ou 02.33.47.04.28

Samedi 19 : ouverture de la pêche à l'étang :
restauration organisée par la Gaule Marignaise

☎ : 02.33.55.10.60

Samedi 19 : bal organisé par Danses vacances

☎ : 06.80.13.38.90

Dimanche 20 : Stage "Yoga et Médiation" à Carteret
organisé par l'association Yoga Emergences

☎ : 02.33.45.10.10

Samedi 26 : repas dansant organisé par le comité
des fêtes ☎ : 06.60.79.45.09

Avril 2016 :

Jeudi 7 : Loto organisé par l'association des Anciens

Combattants du canton de Marigny ☎ : 06.98.98.26.32

Mercredi 13 : loto organisé par le Club de l'Amitié

☎ : 06.15.60.92.26 ou 06.74.11.27.35

Samedi 23 : repas dansant organisé par le groupement

rural jeunesse de l'osier (foot) ☎ : 02.33.07.71.36

Dimanche 24 : loto organisé par l'association des
parents d'élèves de l'école Notre Dame

☎ : 06.19.76.56.22

VENDREDI 1ER AVRIL

COLLECTE DE SANG

A la salle des fêtes

Place Westport

De 15h30 à 19h00



Retrouvez tous les renseignements sur les associations sur le site internet de la mairie :
www.mairie-marigny.com dans la rubrique infos utiles / Les associations.

Zoom sur un de nos commerçants

Au Chalet de MARIGNY



C'est au 3 place du docteur Guillard que l'on trouve le restaurant snack « au chalet de Marigny », installé depuis le 8 juin 2015.

Dirigé par Monsieur NASSIM Zidane, implanté déjà depuis 8 ans à Lessay avec son premier restaurant, il a décidé de continuer l'aventure avec ce nouveau projet.

Vous serez accueillis « Au chalet de Marigny » par Monsieur OSOUF leur employé, qui vous préparera de bons burgers, kebabs américains, sandwichs et paninis accompagnés de frites maison.

Sur place ou à emporter, ils prendront vos commandes, en semaine de 11 h à 14 h et de 17h30 à 21h, le week-end de 17h à 22h30, leurs jours de fermeture sont le lundi soir et le mardi.

Nous leur souhaitons une très bonne continuation.

LES SERVICES DANS LA COMMUNE

Permanence de Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE

Conseillère Départementale : le mercredi de 9h15 à 10h15.

adele.hommet-lieuvre@manche.fr **06.31.40.21.29**

GENDARMERIE St Jean De Daye **02.33.72.50.20**

Du lundi au samedi de 8h à 12 h et de 14h à 18h

Et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

TRESORERIE **02.33.55.15.10**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h.

LA POSTE **02.33.77.55.00**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

le samedi de 9h à 12h30.

BIBLIOTHEQUE **02.33.56.81.29**

Lundi 16h30 à 17h30, mercredi 10h30 à 12h et de 14h à 17h, vendredi 16h30 à 17h30, samedi 10h30 à 12h.

MAISON DE RETRAITE **02.33.77.14.77**

RELAIS DES ASSISTANTES **02.33.05.23.84**

Mardi et mercredi de 9h à 12 et le jeudi de 13h45 à 18h30

MAISON DES JEUNES **06.37.03.18.98**

Mercredi et samedi 14h à 18h et pendant les petites vacances scolaires.

C.L.I.C **02.33.06.04.71**

Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô

DECHETTERIE

Lundi 9h-12h 14h-18h, mercredi 14h-18h le jeudi 14h-18h samedi 9h-12h 14h-18h.

ASSISTANTE SOCIALE **02.33.77.28.98**

Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois 9h30-11h30 (sur rdv) à l'ancienne Communauté de Communes.

A.D.M.R **06.65.11.04.10**

Mercredi 10h-12h à l'ancienne Communauté de Communes.

SAUR **02.50.72.40.00**

MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :

du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
le jeudi de 14h à 18h
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

Tél : 02.33.55.15.26 Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-marigny.com

Mairie annexe de LOZON vous accueille :

Le mardi de 10h à 12h et le vendredi de 16h30 à 18h30
Tél : 02.33.56.23.34

e-mail : mairie.lozon@wanadoo.fr